## Chômage régional

autour de lui les provinces. On a souligné tout à l'heure que certaines provinces n'avaient pas suffisamment d'outils pour faire les études nécessaires. Il n'y a aucun doute que le gouvernement fédéral doit coopérer à ces études et à ces expertises, sans aucun doute.

Je voudrais qu'on les respecte et qu'on laisse le choix aux provinces d'établir leurs priorités. A mon avis personne n'est mieux placé que les provinces pour bien connaître les objectifs et les priorités des provinces. Le gouvernement central doit donc s'engager à cela, et rapidement, dans le contexte actuel, en tenant compte de la condition de chômage que nous avons, en sachant le nombre de chômeurs que nous avons. Je suis certain qu'aucun député à la Chambre est insensible à ce fort pourcentage de jeunes qui vivent dans ce climat politique qui peut mal tourner à long terme.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander à l'honorable député de Joliette s'il me permet de lui poser une question avant 6 heures.

M. La Salle: Non. Après 6 heures.

M. Béchard: Il dit «après 6 heures» parce qu'il ne pourra pas y répondre.

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, l'honorable député a une occasion en or de se lever et de parler au nom de ses citoyens aujourd'hui, il a une occasion en or de dire à la Chambre que ses électeurs et lui sont satisfaits du million de chômeurs au pays. Ce n'est pas vrai! Personne dans la province de Québec n'est satisfait! Le ministre, lui, a eu le courage de le dire, mais pas l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine!

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): L'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine invoque le Règlement.

M. Béchard: Monsieur l'Orateur, je refuse que l'honorable député de Joliette fasse les commentaires désinvoltes et innocents qu'il vient de faire sur mon compte et sur celui de mes électeurs, qui sont aussi respectables que les siens. Je voulais lui poser une question tout à l'heure, lui demander si c'est la faute du ministère de l'Expansion économique régionale...

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de Joliette (M. La Salle), autorise-t-il un député à lui poser une question? [Français]

Des voix: C'est la peur!

M. La Salle: Je n'ai pas de temps à perdre pour répondre aux questions de l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine; je n'ai pas de temps à perdre pour répondre à des questions insignifiantes.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette de devoir informer le député de Joliette que son temps de parole est expiré.

M. McCleave: J'invoque le Règlement. Monsieur l'Orateur, le temps de parole du député a été ponctué d'interruptions. Le député a perdu deux minutes en raison des interventions de nos vis-à-vis, et ces deux minutes devraient lui être rendues.

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je tiens à informer le député d'Halifax-East Hants (M. McCleave) que la présidence en avait tenu compte.

[Français]

M. Claude Tessier (Compton): Monsieur le président, je suis d'autant plus heureux de prendre part à ce débat que j'aurai l'occasion d'adoucir les mœurs, parce qu'il m'apparaît que cela devient nécessaire. De toute façon, je voudrais d'une part tout simplement dire à mon collègue de Joliette (M. La Salle) qu'il aura probablement l'occasion de se réjouir puisque, effectivement, dans mon exposé, je reconnaîtrai, et je suis tout à fait prêt à reconnaître, qu'il existe des problèmes et que c'est vraiment ensemble que nous voulons travailler à les solutionner.

D'autre part, et c'est là une invitation tout à fait amicale, je pense que s'il existe un rôle qui évolue, c'est bien celui du gouvernement, mais il y a aussi un rôle qui évolue, et c'est celui de l'opposition. C'est de savoir quoi demander et comment le demander et, dans un avenir très prochain, il faudrait peut-être savoir quand s'arrêter.

Monsieur le président, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures. [Français]

M. Tessier: Monsieur le président, juste avant le souper j'avais à peine eu le temps d'apaiser les instincts de cette Chambre et je m'empressais d'entrer dans le vif de mon sujet.

En effet, c'est une occasion pour moi de faire entendre la voix du Québec non industriel et de ses immenses régions rurales. Cependant, on doit convenir que comme député ministériel, je me trouve dans un dilemme. Je suis aux prises avec une conjoncture pour le moins non favorable et, d'autre part, avec des ressorts économiques inadéquats, ce qui est le propre des zones non industrielles, dont la densité de population est très faible, la population vieillissante et très souvent désertée par les jeunes, faute de possibilité d'emploi et où les industries disparaissent, les unes après les autres, sans qu'il s'en ajoute fréquemment. Voilà précisément le dilemme pour un député ministériel des banquettes arrières, c'est-à-dire reconnaître certains faits et accepter qu'il existe des problèmes. Mais d'autre part choisir la voie difficile de construire dans une conjoncture où presque tout semble impossible tellement ceux qui demandent exigent des miracles, et ce en mentant, en menacant et en détruisant.

**(2010)** 

Monsieur le président, il faut convenir que la critique est facile, et c'est la voie que semble choisir l'opposition, et la motion de cette semaine est du pareil au même à celle que nous avons entendue la semaine dernière, savoir de grands énoncés de principes qui voudraient tout dire mais qui finalement ne veulent rien dire. Je voudrais illustrer à partir d'un exemple précis le processus qui engendre le chômage dans des régions comme la mienne. Voici d'abord le texte d'un télégramme que je viens tout juste de recevoir, et qui annonce la fermeture d'une usine chez nous, et je cite: